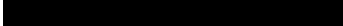


Le 18 juillet 2025

PAR COURRIEL





N/Réf. : AI25_000009

Objet : Réponse à votre demande d'accès à l'information



La présente lettre a pour objet le suivi de votre demande d'accès à l'information du 7 juillet 2025.

En date du 8 juillet 2025, nous vous avons transmis une demande de précision à savoir si votre demande vise les années financières ou civiles. N'ayant eu aucun retour de votre part, nous vous transmettons les informations relatives aux années civiles 2023 et 2024.

Vous trouverez le détail des déplacements du président-directeur général de la Société, ainsi que les informations ventilées concernant chacun de ces déplacements, dans la section « Accès à l'information » du site Web de la Société, soit à l'adresse suivante : <http://www.quebec.ca/gouvernement/ministeres-organismes/societe-plan-nord/accès-information/frais-deplacement-fonction>.

Nous vous transmettons également deux documents dans lesquels vous trouverez l'ensemble des factures et pièces justificatives relatives à ces déplacements. Veuillez noter que des informations ont été caviardées et que certains documents n'ont pas été transmis, en application des articles 9, 14, 22, 23, 54 et 55 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1). Il s'agit principalement de renseignements non visés par la demande, de renseignements financiers et de renseignements personnels.

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons qu'il vous est possible de demander à la Commission d'accès à l'information de réviser la décision qui vous est communiquée par la présente. À cet effet, vous trouverez ci-joint une note concernant l'exercice de ce recours.

Nous vous prions de recevoir, [REDACTED], l'expression de nos sentiments distingués.

[Original signé]

Brigitte Boulianne
Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements
personnels

p. j. 3